L'OUEST CANADIEN.

VOL. I. EDMONTON, JEUDI, 7 AVRIL, 1898. No. 10.

AVIS.

Nous attirons l'attention toute spéciale de nos lecteurs sur la loi qui règle les rapports entre les editeurs et les lecteurs de journaux

Nous envoyons cette semaine un certain nombre de comptes et nous espérons que l'on se fera un devoir de s'acquitter envers nous.

L'AMINISTRATION.

Toute correspondance ou remise d'argent doit être adressée à L'OUEST CANADIEN, *Edmonton, Alberta, Canada.*

CORRESPONDANCE.

M. le Directeur,

Depuis quelque temps les journaux de l'Est du Canada sont remplis d'articles et de correspondances sur les mines d'or du Yukon, du Klondyke, etc., etc. Tous les jours on annonce le départ, pour ces pays lointains et inhospitaliers, d'un grand nombre de nos [illegible] ou des [illegible]

D'un autre côté, les journaux parlent aussi de colonisation, de repatriment, mais malheureusement ce n'est pas avec le même enthousiasme. Au risque de ne pas être écouté je dirai un mot sur ce sujet si vous voulez bien me le permettre. Le conseil désintéressé d'un compatriote fera peut être réfléchir quelques-uns de ceux qui liront ces lignes. Pauvres aventuriers, pensez-y bien avant de partir pour un si long et périlleux voyage.

Quel travail et quelle misère aux mines d'or. Sans doute, quelques-uns feront fortune, mais combien d'autres seront déçus dans leurs espérances? combien y trouveront la mort, ou n'en reviendront qu'avec une santé délabrée.

Jeunes gens forts, vigoureux, robustes, avec l'argent que vous allez dépenser à la recherche de l'or, vous pouvez acheter dans nos nouvelles colonies de l'Ouest, une terre qui vous rendra plus heureux, plus fortuné, que ne pourrait le faire un peu d'or du Klondyke, Comme je demeure depuis quelque années dans ce beau pays de l'Alberta, je puis dire en connaissance de cause que c'est le plus beau pays qu'on puisse désirer, pour le climat, pour la culture, pour l'élevage, pour la vie en général. Du bois, de l'eau, du charbon, en abondance, un marché à nos portes et un sol d'une richesse merveilleuse. Que désirer de plus? Les Canadiens de l'Est et des Etats-Unis croient bien souvent qu'ici ils seront isolés, dans un pays où on ne parle pas français, un pays de sauvages enfin. Rien de plus faux. Ici dans la partie nord de l'Alberta le canadien des Etats-Unis ou de la Province de Québec se trouve parfaitement chez lui. Il rencontrera ici des amis, des parents ou des compatriotes qui l'auront précédé. Il entendra partout parler notre belle langue française et se croira souvent transporté dans les centres les plus français de la Province de Québec.

Nos terres se défrichent à vue d'œil. Les champs fertiles remplacent chaque jour la solitude de la prairie. Le commerce est bon, l'activité règne partout. Le progrès se fait sentir en tous genres d'affaires. Les colons sont pleins de confiance. La population augmente rapidement. Plusieurs familles (84 âmes) sont arrivées il y a quelques jours, amenées ici par l'abbé Morin. Et on a raison de se hâter, car nos nouvelles terres prennent de la valeur tous les jours. Le moment est favorable; la dureté des temps, les grèves aux Etats-Unis vont encourager plusieurs de nos compatriotes à s'établir sur nos terres où ils seront certains d'y vivre heureux et tranquilles.

La meilleure mine d'or est un champ soumis à une culture intelligente.

Bien à vous,

JEAN PAUL.

Edmonton, 4 Avril, 1898.

SI JEUNESSE SAVAIT.

Cette maxime pour être ancienne, n'en est pas moins applicable à l'époque actuelle. Dans ce temps de crise commerciale, de grèves colossales qui ne laissent pas sans inquiétudes les hommes les plus sérieux comme les plus habiles financiers, il est donc important de bien se rendre compte de la situation qui peut nous être faite dans un avenir plus ou moins rapproché, afin d'éviter des conséquences qui peuvent quelquefois compromettre la prospérité d'un peuple, l'avenir d'une nation.

C'est un fait reconnu qu'aujourd'hui, le flot de l'émigration étrangère monte sur nos bords; cette population qui nous déverse s'empresse de devenir propriétaire du sol et profite de notre indifférence, pour s'emparer graduellement des plus fertiles contrées de notre territoire, pendant que notre jeunesse s'éloigne pour se livrer au hasard des aventures, ou bien qu'elle se soumet au caprice des variations du commerce ou à l'illusion d'une vie heureuse que l'on croit se procurer par l'exercice d'une profession libérale.

Cette manière d'envisager l'avenir est funeste à un grand nombre de jeunes gens, aux uns, elle leur fait manquer l'excellente position qu'ils auraient pu se faire dans la carrière agricole, aux autres, elle leur fait perdre des avantages précieux, car en supposant que plus tard, ces derniers, voudraient bénéficier de la colonisation, leur position ne serait pas aussi favorable qu'elle est actuellement, la vigueur de leurs plus belles années sera presque épuisée, le meilleur choix pour un patrimoine leur aura été enlevé et il faudra qu'ils se contentent avec ce que leurs devanciers n'ont pas trouvé profitable de prendre. Il est facile de comprendre que dans une telle condition, les chances de succès seront bien inférieures.

Voila une des conséquences qui nous attend, si nous ne prenons pas les moyens de l'éviter.

Ensuite si nous abandonnons la propriété du sol aux étrangers qui arrivent, pour ne nous réserver que le domaine des professions libérales, du commerce et des industries, que pourrons-nous espérer pour l'avenir?

Dans les professions libérales il y a déjà un tel encombrement, que nous voyons des avocats, des notaires, des médecins obligés de se livrer à des occupations étrangères à leur profession afin de pouvoir gagner leur vie; dans le commerce, la concurrence est si forte que c'est à peine si vingt par cent de ceux qui s'y livrent peuvent réussir, les autres y perdent de l'argent ou s'y ruinent; dans les industries il faut avoir assez de capital pour se procurer un outillage perfectionné et être en état de pouvoir supporter les dépenses d'administration, le salaire des employés et l'attente des délais accordés aux acheteurs, autrement il n'y a aucune chance de succès. Ce serait donc construire sur des bases bien fragiles, que de vouloir elever l'édifice de notre prospérité, sans prendre pour fondations, la possession du sol et la richesse de notre agriculture.

Ces quelques réflections démontrent l'importance de la colonisation, et l'intérêt que nous avons à ce que la jeunesse aime et se livre à la profession agricole.—Le Nord.

JUSTITIA.

L'OUEST SE DEVELOPPE.

L'Ouest se développe considérablement; des paroisses, des villages, des villes ont surgi ici et là sur l'immense étendue de son territoire depuis quelques années, et avant un quart de siècle il sera un facteur très puissant dans la confédération. Le "Globe," sondant l'avenir, dit que le prochain recensement ajoutera à l'influence de la vaste région de l'Ouest et il croit que le recensement de 1901 donnera une population d'environ 800,000 âmes à cette immense portion du pays comprise entre le lac Supérieur et l'Océan Pacifique. Ce territoire national est actuellement représentés aux Communes d'Ottawa par 17 députés, après le prochain recensement il aurait droit à 32.

Le "Globe" croit que le parlement de 1905 ou de 1906 verra le nombre de nos députés aux Communes porté à 225 ou 230 à cause du développement et de l'accroissement de population de l'Ouest, mais il croit aussi que les Provinces Maritimes perdront quatre à cinq députés parcequ'elles ne conservent pas le surcroit de leur population naturelle.

L'OUEST CANADIEN.

Journal Hebdomadaire, organe de la Société de la Colonisation d'Emonton, Alberta.

Publié par
"La Cie. d'Imprimerie Canadienne d'Edmonton.

Abonnement: $1.00 par a née, payable d'avance.

Petites annonces : 5 lignes et moins, trois insertions, $1.00, ou 10c la ligne la 1ère insertion et 5c les suivantes.

Annonces permanentes, conditions ur application au journal.

N.B.—Toute communication ou remise d'argent devra être adressée.
"l'Ouest Canadien, Edmonton,"
Alberta, T. N. O.

FREDERIC VILLENEUVE.
Directeur.

EDMONTON, 7 Avril, 1898.

PROTEGEZ-NOUS.

Depuis bientôt une année, les expéditions au Klondyke sont à l'ordre du jour ; chaque semaine nous voyons partir d'Edmonton des dizaines, des trentaines d'hommes très enthousiastes et très déterminés à ne revenir que lorsqu'ils auront garni leur bourse de nombreuses pepites d'or. Nous évaluons à plus de 1,500 le nombre de mineurs qui sont passés par la ville depuis le mois de décembre dernier ; le courant pour s'être un peu ralenti n'est pourtant pas arrêté, et chaque train de chemin de fer nous amène de nouveaux prospecteurs en destination du pays de l'or. Nous ne parlons pas de ceux qui sont passés par Prince Albert ou par Vancouver. D'après le rapport des journaux ces derniers doivent être cent fois plus nombreux, les navires, dit-on ne suffisent pas à transporter les passagers et le baggage, et l'on sait qu'il ne doit y avoir que l'insuffisance absolue des vaisseaux pour forcer les capitaines à refuser les passagers. Or, en présence de ces faits, à la pensée de ces foules immenses, venues de partout, réunies dans un endroit désert, isolées, à 4,000 miles du siége du gouvernement, sans moyens faciles de communication, n'y a-t-il pas raison de craindre pour le bon fonctionnement de la justice. Sera-t-il possible à quelques employés du gouvernement de faire respecter l'autorité et maintenir le bon ordre, sans être pessimistes, nous avons raison de craindre le contraire. Que les provisions viennent à manquer, que les compagnies de transport, pour une raison ou pour une autre, cessent leurs courses, que deviendraient ces foules immenses d'hommes affamés, malgré leurs goussets remplis d'or, le constable les empêchera-t-il de commettre des déprédations ; l'obéissance aux lois, le respect du bien d'autrui suffiront-ils pour réprimer les injustices et les retenir dans le devoir. Certainement non, on sait très bien que parmi les gentilshommes qui vont au Yukon, il s'y glisse beaucoup de gens sans aveu, qui vivent d'aventure et ne se soucient de rien. Or, ces bandes affamées se rueront nécessairement sur les settlements avancés de métis, et feront main basse sur les produits, les animaux, etc. Les missionnaires établis sur le littoral des rivières La Paix, Liard, Athabaska, Mackenzie, etc., éprouveront aussi leur part du dégat, et qui sait encore les conséquences désastreuses qui en résulteront. Si le gouvernement laisse se grouper aux confins du pays des milliers et des milliers de ses sujets, il lui incombe le devoir de les protéger, de veiller au bon ordre, au bon fonctionnement des lois et ordonnances qui régissent ces régions, autrement il pourrait bien nous revenir un autre '85, et cette fois ce ne sera pas avec $10,000,000 et la vie de quelques braves que nous pourrons payer les pots cassés. Avant l'insurrection des Métis, les amis du gouvernement, les missionnaires, les évêques, à tour de rôle, avaient avertis Sir John et ses ministres du malaise qui existait dans la population. Avec un peu de bienveillance et quelques scrips (qu'on fut forcé de payér plus tard) on aurait épargné la malheureuse rebellion des Métis. Nous qui sommes sur les lieux il nous est donné de juger plus pratiquement des choses et d'en voir plus sûrement les conséquences, nous faisons des vœux pour que nos craintes soient chimériques, mais il n'est pas déraisonnable de croire qu'elles sont dans l'ordre de choses possibles.

Nous avons applaudi à la rumeur disant qu'une ou plusieurs compagnies du 65ème bataillon allait être envoyé dans les Territoires pour veiller au bon ordre et à l'observation des lois. Depuis quelques temps les journaux de l'est ne nous disent plus rien du projet ; aurait on renoncé à son exécution ? Dans ce cas nous regrettons fort la décision du cabinet, et notre désir est qu'on n'ait jamais à le regretter.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS, 1898.

La Langue Francaise dans les Territoires du Nord-Ouest.

OTTAWA—M. Monk : Avant l'appel de l'ordre du jour, M. l'Orateur, je désire attirer l'attention du gouvernement sur une matière d'intérêt public général. Il s'agit de la publication en langue française, des ordonnances rendues par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Constitutionnellement, ces ordonnances doivent être promulguées dans les deux langues. Voici l'état de choses que j'ai à signaler au gouvernement, il est indiqué dans un article de journal, l'OUEST CANADIEN, publié à Edmonton, en 17 mars courant. Ce journal m'a été envoyé afin que je porte à la connaissance du gouvernement le grief auquel je réfère. L'article est intitulé : *La Langue Française est-elle officielle dans les Territoires?*

(Suit notre article du 17 mers.)

. . . . . .

Mais je ne crois pas nécessaire d'en donner la lecture entière. Il me parait suffisant d'indiquer au gouvernement le grief dont on se plaint. Je crois qu'il est de son devoir de nous dire s'il est au fait de l'existence de ce grief et s'il entend prendre quelque mesure pour y porter remède.

Je ne crois pas devoir offrir d'excuse pour avoir attiré l'attention du gouvernement sur cette matière-là. Cependant, je puis dire que ce grief a été porté à ma connaissance par des personnes intéressées, qui demeurent dans les territoires et qui, par conséquent, ont droit d'espérer le redressement demandé.

Le Premier Ministre (Sir Wilfrid Laurier) : M. l'Orateur, comme l'honorable député l'a déclaré luimême, l'abus qu'il a signalé à l'attention du gouvernement remonte à l'année 1892. C'est-à dire, que les dispositions législatives relatives à la langue française, dans le Nord-Ouest, ont cessé d'être mises en pratique pendant les années 1892, 1893, 1894, 1895, 1896 et 1897.

Je dois dire à l'honorable député que c'est la première fois que ce grief est porté à notre connaissance. Comme il le sait, les Territoires du Nord-Ouest ont le gouvernement responsable maintenant, gouvernement responsable au peuple des territoires du Nord-Ouest- et je ne sait pas jusqu'à quel point nous avons juridiction pour corriger cet abus, s'il existe. C'est une question sur lequel je devrai attirer l'attention du ministre de la justice.

NOUVELLES DE ST. ALBERT.

Nous avons ici une température magnifique. Le printemps s'annonce tranquillement ; les chemins s'en vont, la terre se découvre. Encore quelques jours et nos braves colons seront a travailler leurs semences.

M. l'abbé Ethier, qui est arrivé avec le parti de M. l'abbé Morin, est installé à l'évêché ; il est à se préparer au sacerdoce. Espérons que dans quelques mois il sera prêt à exercer le ministère.

Jusqu'à présent M, l'abbé Ethier est tout enchanté du pays et de son climat.

XXX.

Un nouvel organe canadien-français, l'OUEST CANADIEN, vient d'être créé sous le patronage de la Société de Colonisation, à Edmonton, Alberta. Nous saluons la naissance de notre nouveau confrère avec une vive sympathie et nous lui offrons nos vœux de prospérité. La colonisation française a fait en ces dernières années de grands progrès dans les différentes parties de la Prairie Canadienne. Dans l'Alberta, les efforts de M. l'abbé Morin, ont été particulièrement couronnés de succès. L'OUEST CANADIEN est une preuve de ce succès et la promesse d'un développement rapide de la colonisation dans la vallée de la Saskatchewan dont les ressources seront désormais mieux connues, et plus efficacement propagées. L'abondance des informations locales et la précision des détails utiles aux colons, que l'on remarque avec plaisir dans les premiers numéros feront rechercher la nouvelle publication par tous ceux qui portent leur attention sur l'avenir de ces pays nouveaux.—*Le Paris-Canada.*

NOS NOUVEAUX VENUS.

Il nous fait plaisir d'apprendre que les familles récemment arrivées avec M. l'abbé Morin sont satisfaites de l'apparence du pays. La neige empêche de s'en rendre bien compte encore. Dans quelques jours, après que le sosoleil aura fait son œuvre, le contentement sera général et complet.

Les femmes et les enfants sont temporairement installés chez des amis ou dans des maisons particulières et les hommes parcourent le district ; on en rencontre partout ; à Morinville, à Beaumont, à Stony Plain, au Fort Saskatchewan, à St. Pierre ; c'est une vraie invasion que nous ne déplorons pas du tout.

Quelques-uns ont déjà fixé leur choix, et si l'on juge par les nouvelles qui arrivent à notre bureau, chaque colonie canadienne au a le plaisir de recevoir un certain nombre de familles. C'est ainsi que l'on entend faire de la colonisation ; fortifier les centres déjà établis et jeter les fondements de nouveaux "settlements." Ce travail bien dirigé encore quelques années produira certainement de bons résultats.

Voici quelques renseignements bien incomplets qu'un ami a bien voulu nous passer ; nous y reviendrons d'ailleurs dans notre prochain numéro :

M. Arthur Grenier est à déménager sur la magnifique propriété qu'il vient d'acheter à un mille du village de St. Albert. Notre jeune ami a l'intention de se livrer résolument aux travaux de la ferme.

M. Narcisse Lortie est installé à cinq milles de St. Albert sur une ferme dont il deviendra acquéreur avant longtemps.

M. N Delisle, a acheté de la Banque Jacques-Cartier, la ferme Cunningham, dans la paroisse de St. Pierre. Il se propose de faire venir sa famille aussitôt que possible.

M. Henri Massicotte et son cousin, M O Robert, vont ensemencer la ferme Robillard, à Morinville. Le premier achètera probablement cette magnifique propriété.

M St Denis hésite entre deux fermes également avantageuses, il devra faire son choix ces jours-ci.

MM Paré et Dupuis sont à Beaumout et ne voient pas comment on peut s'établir ailleurs que dans cette charmante localité.

MM Lapierre et Nadon sont à visiter les alentours ; comme ces messieurs veulent s'établir sur des fermes déjà en exploitation, près des centres, ils jugent prudent de ne pas se trop hâter et préfèrent attendre un peu la bonne occasion.

M L Fortin ensemencera la ferme Turgeon, et choisira durant l'été l'endroit où il espère aller finir ses jours.

La famille Bonelin a pris quatre homesteads sur le township 57, au nord de Morinville. C'est là que les familles qui louent ou empruntent des fermes pour l'été entendent aller prendre des terres et établir les jeunes gens. Il y a place pour tout le monde et nul doute qu'à l'automne nous compterons une paroisse canadienne-française de plus dans notre beau district.

En avant la colonisation et qu'on se le dise.

CA ET LA.

Messieurs Joseph Peloquin, de St. Robert, Co Richelieu, Alfred Plante, St Ignace de Loyola, Co Berthier, Benjamin Desjarlais, de St David, Co Yamaska, et Pierre Lemoine, de St Victor, Co Richelieu, sont partis ces jours derniers pour le Klondyke ; ils sont en excellente santé et se déclarent enchantés du pays. Ils se sont procuré ici tout l'outillage nécessaire et ont paru très satisfaits de la manière dont on les a servis. Bon voyage.

Mme Charlotte Smith, de Boston, ayant suggéré au ministre de la guerre d'enrôler 30,000 filles pour combattre l'Espagne, un confrère américain observe malicieusement :

—Pourquoi pas des femmes mariées, qui ont plus d'expérience dans l'art de battre !

MM F. X. Paré et Philippe Dupuis, dernièrement arrivés de Fitchburg, Mass., avec le parti de l'abbé Morin, sont fixés à Beaumont et sont très satisfaits.

M Pierre Martel, cultivateur de St Raymond, P Q, vient d'avoir d'une de ses vaches un veau portant deux têtes, huit pattes et deux queues. Toutes ces articulations sont bien conformées et de dimension égale : c'est un curieux specimen de l'espéce bovine.

L'abbé Morin repartira mardi prochain, le 12 courant, pour Montréal où l'appellent ses devoirs de colonisateur.

C'est par ses actions qu'on juge l'homme et non par ce qu'il dit.

La législature de Manitoba a décidé de ne pas permettre l'emploi de chinois à la construction de chemins de fer dans le Manitoba.

Par un vote de 60 contre 43, la Chambre des Communes du Canada a rejeté le projet de loi de M. Charlton interdisant la publication et la vente des journaux du dimanche.

C'est un échec bien mérité pour les bigots.

Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'un projet de loi aussi absurde ait pu réunir 43 voix dans un parlement moderne.

Les élections de la Société St. Jean-Baptiste de cette ville ont eu lieu dimanche dernier, avec le résultat suivant:

Président—J. H. Picard ; 1er Vice-Président—Frédéric Villeneuve ; 2me Vice-Président—A. F. Degagnier ; Secrétaire—Jules Royal ; Trésorier—L. J. Cartier ; Comité de régie—MM. Geo. Rop, J. H. Gariépy et S. Larue.

Le rapport du trésorier a été approuvé.

Il a aussi été décidé d'écrire à M. l'abbé Morin une lettre de félicitations à l'occasion de son arrivée parmi nous avec un si grand nombre de nos compatriotes. Un vote de remerciements a été ensuite voté aux officiers sortant de charge.

Après quelques discussion il a été unanimement décidé de nommer un comité chargé de s'enquérir de l'opération de la loi scolaire des Territoires et de ce qu'elle enlève et accorde à l'enseignement de la langue française avec instruction de faire rapport aussitôt que possible.

Sa Grandeur Mgr. Grandin est le président d'Honneur de la Société et le Rév. Père Lemarchand chaplain pour l'année 1898-99.

La fête nationale sera sans doute célébrée cette année à Morinville.

Notre ami, M. Sam. Cloutier, de l'Alberta, est retenu à l'hopital par un érysypèle ; espèrons qu'il sera bientôt rétabli.

M. J. Laurencelle, le sympathique gérant de la Banque Jacques-Cartier, a aussi été la victime d'une forte attaque d'influenza, qui l'a retenu a domicile pendant plusieurs jours. Notre ami est aujourd'hui parfaitement rétabli.

Nous traduisons du Revelstoke Herald du 30 mars dernier :

"L'Abbé Morin qui est arrivé à Calgary mardi avec un contingent considérable d'immigrants est un infatiguable agent de colonisation. Depuis les huit dernières années il a établi plus de 800 familles dans le voisinage d'Edmonton. Tous ses colons ont bien réussi et l'aident beaucoup dans son œuvre et dans ses efforts, à décider leurs amis à venir se fixer dans le Nord de l'Alberta. Les agents professionels d'immigration du gouvernement pourraient, sans se faire tort, imiter l'exemple de l'abbé Morin." Bravo !

Un cultivateur pratique assure qu'un porc qui pèse 200 livres n'est pas celui qui rapporte le plus d'argent à son propriétaire, mais bien celui qui pèse de 140 à 150 livres, poids qu'il a acquis en consommant le lait écrêmé mélangé avec les légumes cuits et un peu de son de blé. Ce n'est pas le lard le plus gras qui se vend le mieux et fait le meilleur "bacon" ; mais bien celui d'un porc demi-gras pour ainsi dire. C'est ce que préfère aujourd'hui le consommateur ; pourquoi les cultivateurs ne se conformeraient-ils pas à ce goût, puisqu'il leur en coûte moins !

REMERCIEMENTS à St. Antoine de Padoue pour une faveur obtenue, avec promesse de publier.
St. Albert, 4 Avril, 1898.

EGLISE ST. JOACHIM. Offices Religieux du Dimanche.
1ère messe à 8h a.m.
Messe chantée, à 10½h a.m. Vêpres Instructions et Bénédiction du Saint Sacrement, à 7h p m.
L'Instruction se fait alternativement en français et en anglais.
Eglise St. Antoine de Padoue, Edmonton-Sud.
Messe chantée à 10½h, a.m., tous les premiers dimanches du mois.

AVIS

Est par les présentes donné qu'en conformité de l'Ordonnance des Compagnies, application sera faite au Lieutenant Gouverneur en Conseil pour des Lettres Patentes sous le Sceau des Territoires du Nord-Ouest, incorporant les personnes mentionnées plus bas et tous ceux qui voudraient être et devenir actionnaires de la Compagnie à être fondée, un corps politique et incorporé sous les dispositions de la dite Ordonnance. Le nom corporatif de la Compagnie sera "La Compagnie de Moulin de Morinville," Limitée. Le but pour lesquels l'incorporation est demandée est d'acheter, d'acquérir, de louer, de mettre en opération des machineries pour scier et travailler le bois, battre et moudre le grain, pour acquérir des propriétés pour leur exploitation, et pour faire tout ce qui sera nécessaire au but de la Compagnie.

La principale place d'affaires dans les Territoires sera Morinville, dans le district d'Alberta.

Le capital de la Compagnie sera de deux mille cinq cents piastres ($2,500) divisé en 125 parts de $20 chacune.

Les noms et les adresses des requérants sont :

Adolphe Albéric Ringuette,
Delphin Morin,
Joseph Dagenais,
Louis Labbé,
Dieudonné Tellier,
Télesphore Meunier,
Tous cultivateurs de Morinville, Alberta, qui seront les Directeurs Provisoires de la Compagnie.

Edmonton, 2 Mars, 1898.



LE NORD-OUEST CANADIEN.

TARIF DE PASSAGE DE COLONS ALLENT A L'OUEST.

De Montrérl aux endroits suivants

Winnipeg	$ 22 00
Portage la Prairie	23 25
Brandon	24 40
Oak Lake	25 10
Regina	28 90
Medecine Hat	35 00
Calgary	39 45
Prince Albert	33 85
Edmonton	43 30
Emerson	23 70
Fannystelle	23 10
Morris	23 20
Niverville	22 90
Qu'Appelle	28 25
Treherne	23 95
Deloraine	26 40

TARIF D'EFFETS DE COLONS.

De Montréal aux endroits suivants pour un char :

Winnipeg	70 00
Portage la Prairie	74 00
Brandon	78 00
Oak Lake	80 00
Regina	90 00
Medecine Hat	104 00
Calgary	114 00
Prince Albert	102 00
Edmonton	123 00
Emerson	75 00
Morris	74 00
Qu'Appelle	88 00
Deloraine	82 00

NOTE.—Au tariff des endroits cidessus mentionnés. pour la section de Québec à St. Vincent de Paul, pour un char de fret, il faut ajouter dix piastres.



Deux Etalons pour la saison, l'un croisé Clyde, l'autre croisé Percheron, 3 et 4 ans respectivement. S'adresser à Ludger ou Charles Lemire, Morinville, Alberta.



LOI CONCERNANT LES JOURNAUX.

Nous croyons nécessaire de fa re connaitre aux personnes à qui nous adressons notre journal, la loi qui protège la presse et qui se lit comme suit :

1. Toute personne qui retire un journal du bureau de poste, q'e le ait souscrit ou nom, que ce journal soit adressé à s.n nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiment.

2. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur abonnement ou autrement l'editeur peut continuer à le lui adresser jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce ca, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3. Tout abonné peut-être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal est publié, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse con titue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

LE BON TEMPS.

Un ménage bourgeois. Lui soixante ans ; elle, cinquante.

Elle—Ca c'est un peu fort ! Tu ne sais par ce qu'on dit dans le journal ?

Lui—Ma foi, non, et je ne m'en soucie guère.

—On dit qu'il n'y a pas de carnaval cette année.

—Qu'est-ce que cela peut bien te faire ?

—Ce que cela me fait?...Tu ne trouve pas ça étrange toi, que tout s'en aille ainsi ?

—Nous nous en allons bien, nous.

—Oh pas encore......Et puis quand même il n'y a pas que nous au monde. Dans notre temps on s'amusait, pourquoi les jeunes d'aujourd'hui ne feraient-ils pas comme nos faisions, il y vingt-cinq ou trente ans ?

Est-ce que je sais moi....C'est peut-être qu'il n'y a plus de jeunes gens... On nait vieux D'ailleurs ce sont eux qui ont raison. Je ne suis plus bien convaincu que nous ayons été créés et mis au monde pour nous amuser.

—C'est pourtant le parti le plus sage. Tu as beau dire, je regretterai le carnaval.

—Ce n'est pas lui qu'il faut regretter, mais le temps où l'on savait s'amuser et rire, où l'on ne mettait un masque qu'une fois l'an.....: Aujourd'hui c'est carnaval tous les jours.

—Tu ne vas pas encore politiquer.

—Mais si ça me plait.

—Pas à moi. Il y a trente ans quand nous nous sommes mariés, tu voyais tout en rose. Tu aimais la foule, le bruit, les fêtes populair s.

—J'étais un enfant et toi aussi.

—Nous aurions dû le rester.

—Parbleu ! à qui le dis-tu ?

(Un silence)

Elle—Te souviens-tu......C'était un mardi gras......Nous étions fiancés depuis un mois à peine, mais déjà les bancs étaient publiés. Tu étais si pressé......Moi, j'étais orpheline, et je vivais sans plaisir auprès de notre vieille tante. Ce jour-là à l'heure où tu devais venir, on frappe à la porte, je me précipite et je m'arrête interdite devant une grande demoiselle drapée dans une pélisse de fourrure, le visage recouvert d'une épaisse voilette. Elle parle et mon embarras augmente ; il me semble que je suis le jouet d'un de ces rêves où l'on reconnait les gens qu'on n'a jamais vus.

—Je crois bien......il a fallu que je t'embrasse pour me faire reconnaitre.

Etait-ce assez drôle ! Ma tante riait comme une folle. Et c'est que tu étais vraiment très bien en femme.

—Je n'avais pas encore de moustaches.

—Et nous voilà partis bras dessus bras dessous, la tante nous ayant permis d'aller voir les boulevards. Arrivés rue Cauchat, tout était sombre et désert. Une mendiante s'approche, grelottante, un enfant dans les bras. Nous nous arrêtons saisis. Alors, sans réfléchir, d'un bel élan, tu lui jettes ta pelisse sur les épaules, et nous nous sauvons. Moi, j'avais les larmes aux yeux. Ne sachant que dire, je t'ai tendu mes lèvres et nous nous sommes embrassés ce soir-là comme jamais depuis.

—C'est vrai. C'était le bon temps.

—Tu vois bien.

(Ils se serrent les mains et se regardent longuement très émus.

LE FOIN.

La fabrication du foin est une opération très importante ; suivant que le foin est bien ou mal fait, sa valeur réelle comme aliment peut varier dans des proportions considérables: Avec du foin bien fait on peut obtenir bien plus de lait qu'avec la même quantité de foin mal fait. Si ce travail est fait avec négligence le cultivateur s'expose à des pertes importantes.

La valeur d'un fourrage dépend : 1. de la quantité d'éléments nutritifs qu'il contient ; 2. de la digestibilité de ces éléments, c'est-à-dire du pe centage que les animaux peuvent en digérer effec ivement. Or, sans parler de la nature du sol où ils sont cultivés, deux choses agissent encore sur la composition dse fourrages et sur leur digestibilité : 1. l'âge auquel ils sont coupés ; 2. la manière dont ils sont préparés. Les jeunes herbes sont en effet plus riches en matières azotées utiles ainsi qu'en éléments minéraux et contiennent une moindre proportion d'hydrocarbones et de fibres indigestibles, que celles qui ont mûri. D'un autre côté, un fourrage qui a souffert de la pluie pendant le fanage perd une parti de ses matières nutritives. Cette perte s'accroit beaucoup lorsque le foin reste longtemps sur le terrain et fermente pendant qu'il est lavé par les pluies.

En conséquence, pour avoir du foin riche il faut :

1. Couper l'herbe quand elle est en fleur et pas plus tard. Lorsqu'on a une grande étendue de terrain en foin, il vaut mieux commencer à couper plus tôt, pour que l'herbe coupée la dernière le soit au plus tard au moment où elle perd ses fleurs. Si le pré se compose de plusieurs variétés ne fleurissant pas en même temps, couper aussitôt que la plante dominante est en fleur.

2. Ne couper à la fois que ce qu'on est capable de travailler et de rentrer dans de bonnes conditions. On perdra moins en laissant l'herbe mûrir sur pied qu'en la laissant exposée aux intempéries, une fois coupée.

3. Les fourrages qui ont beaucoup de feuilles, comme le trèfle et la luzerne, doivent être travaillés avec des précautions spéciales pour ne pas en détacher et laisser sur le sol les feuilles qui en forment la partie la plus nutritive.

UNE AIEULE DE M. LAURIER.

Ce n'est pas souvent que les régistres paroissiaux viennent appuyer les prétentions des individus qui prétendent "avoir vécu un siècle." Le fait est si rare que je me permets de publier les deux actes suivants qui prouvent que Marie-Anne Boucher est décédée à l'âge de 107 ans et 26 jours.

"Ce cinquiesme de juillet de l'année mil sept cent neuf, je soussigné, curé de St. Nicholas, ay baptisé une fille née du même jour, du mariage de Denis Boucher et de Jeanne Menville, ses père et mère, de cette paroisse, à qui on a donné le nom de Marie-Anne. Le parrain a esté Pierre Frichet, et la marraine Thérèse Lemarié, qui a déclaré ne sevoir signer de ce interpellée suivant l'ordonnance. Fait à St. Nicolas, an et jour qui cy dessus.

LePICART, Prêtre,
PIER FRICHETT.

"Le trente-un Juillet, mil huit cent dix-huit, je, curé, ai inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Marie-Anne Bouché décédée hier âgée de cent sept ans, munie des sacrements et autres secours de l'église. Présens à la dite sépulture, Louis Bezeau et Charles Goulet, qui ont déclaré ne savoir signer.

M. CH. BEZEAU, Htre."

Détail qui ne sera pas sans intérêt pour plusieurs : Marie-Anne Boucher était la grand'mère maternelle du Premier Ministre du Canada, Sir Wilfrid Laurier.

L. H. FILSEAU.

AVIS.

Avis est donné qu'en conformité de l'Ordonnance des Compagnie, application sera faite au Lieutenant Gouverneur-en-Conseil pour des Lettres Patentes sous le sceau des Territoires du Nord-Ouest incorporant les personnes mentionnées plus bas et tous ceux qui voudraient devenir actionnaires de la Compagnie à être formée, un corps politique, et incorporé sous la clause de la dite Ordonnance. Le nom corporatif de la Compagnie sera : "La Compagnie d'Imprimerie Canadienne d'Edmonton, Limitée,"

Le but pour lesquels l'incorporation est demandée, est d'acheter, d'acquérir, de louer, de mettre en opération des presses à imprimer et tout le matériel nécessaire pour exploiter une imprimerie générale et un atelier de reliure.

La principale place d'affaires dans Territoires, sera Edmonton, Alberta.

Le capital de la Compagnie sera de deux mille cinq cents piastres ($2.500) divisé en deux mille cinq cents parts d'un dollar chacun.

Les noms et adresses des réquérants sont :

Frédéric Villeneuve, Avocat,
Joseph E. Laurencelle, Gérant,
Jean-Bte Morin, Prêtre,
Joseph Cartier, comptable,
De la Ville d'Edmonton, Alberta.
Et Eugène Villeneuve, Marchand de Montréal,

Qui seront les Directeurs Provisoires de la Compagnie.

Edmonton, 24 Février, 1898.

AVIS.

Attendu qu'un Certificat de Titre, No. 118 K, en faveur du Rév. Jean-Baptiste Morin, de Montréal, Province de Québec, a été perdu ou détruit et que la perte ou destruction du dit certificat a été prouvée devant moi, à ma satisfaction, par déclaration statuaire, avis public est par les présentes donné qu'à l'expiration de quatre semaines de la date du présent avis un nouveau certificat de titre duplicata sera émis en faveur du dit Rév. Jean-Baptiste Morin.

GEO. ROY,
Régistrateur, N. A. L. R. D.
Edmonton, 31 Mars, A.D., 1898.